

École de Maturité bimodale

Les études sont organisées sur trois ou quatre ans et débouchent sur l'obtention de la Maturité Gymnasiale. Le choix des options est fonction d'une part de la formation antérieure, d'autre part du genre d'études universitaires envisagées.

A partir de la rentrée 2023 des épreuves de connaissances sont instituées à la fin du mois d'août (immédiatement après la clôture des inscriptions), pour permettre aux étudiant.e.s qui possèdent de bonnes bases d'entrer directement en 2^e année. Elles ne portent que sur les branches de 1^e année, à savoir le français, les mathématiques, l'allemand, l'italien et l'anglais. Les sujets à maîtriser font l'objet d'un document détaillé, remis aux candidat.e.s à l'appui de leur préparation.

Horaire des étudiants

1. Filière Maturité Gymnasiale, à l'exception des options langues

Les cours ont lieu **du lundi au jeudi de 18h30 à 21h45**, durant le 1^{er} trimestre de la 1^{ère} année, puis **du mardi au jeudi de 18h30 à 21h45**.

Les lundis soir et samedis matin peuvent être exceptionnellement utilisés pour des appuis ou des compléments de formation.

2. Filière Maturité Gymnasiale avec une option langue

Les cours de l'option langue débutent en 2^e année, alors que c'est en 3^e année pour les autres options spécifiques. Ainsi 2^e année, des cours supplémentaires sont dispensés à distance et en présence le lundi.

Le régime et les dates des vacances tiennent compte des vacances ordinaires dans les écoles cantonales.

L'année scolaire débute en septembre et prend fin en septembre de l'année suivante.

Branches enseignées au Gymnase du Soir

a) Les disciplines fondamentales

Les langues

– L1 : français

– L2 : allemand ou italien

– L3 : anglais ou italien

Les mathématiques (niveau standard, ou niveau renforcé à partir de la 2^e année)

Les sciences expérimentales

- Chimie
- Biologie
- Physique

Les sciences humaines

- Histoire
- Géographie
- Philosophie

Les arts

- Arts visuels
- Musique

b) Les options spécifiques (OS) proposées

- Biologie et chimie
- Economie et droit
- Espagnol
- Italien

c) Les options complémentaires (OC) proposées

- Philosophie
- Physique
- Histoire
- Géographie

d) Le travail de maturité

e) Cours obligatoires qui ne sont pas des disciplines de maturité

- Introduction à l'économie et au droit
- Informatique

Toutes les disciplines fondamentales sont obligatoires.

Il est recommandé aux candidat.e.s qui se destinent à des études de type scientifique de choisir les mathématiques au niveau de compétence supérieur.

L'étudiant.e doit choisir une option spécifique et une option complémentaire.

Il n'est pas possible de choisir l'italien comme option spécifique, si cette langue est déjà étudiée en discipline fondamentale (L2).

Les options Italien et Espagnol débutent en 2^e année, les autres en 3^e année.

Les options complémentaires sont enseignées en 4^e année. En principe, trois options sont ouvertes en fonction du nombre d'inscriptions.

Examen de Maturité et notes définitives

Six disciplines font l'objet d'un examen à la fin de la dernière année

- La langue première (français)
- La 2^e langue (italien ou allemand)
- La 3^e langue (anglais ou italien)
- Les mathématiques
- L'option spécifique (OS)

– L'option complémentaire (OC)

L'examen comporte dans chaque discipline une épreuve écrite et une épreuve orale, à l'exception de l'OC qui donne lieu à un examen oral uniquement.

Pour les disciplines qui font l'objet d'un examen, la note annuelle et la note d'examen ont le même poids dans le calcul de la note définitive.

Dans les autres disciplines, la note définitive est la moyenne annuelle de la dernière année d'enseignement.

Les conditions qui précisent l'obtention du certificat de maturité gymnasiale sont définies dans l'Ordonnance du Conseil Fédéral sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM) du 15.02.1995 et de ses modifications ultérieures.